

Communauté de Communes
" La Porte Normande "
Siège : 8, rue des épinoches 27220 St André de l'Eure
Tél. 02.32.32.95.00 - Télécopie : 02.32.32.95.01

Compte rendu de l'assemblée générale
 Séance ordinaire du 28 mai 2008

L'an deux mil huit et le vingt huit mai à 18h30,

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, le 20 mai 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente à Grossoeuvre, sous la présidence de Monsieur Gérard DELAUNEY - président, en présence de madame Andrée OGER, Conseillère Générale,

Présents: Mmes et Ms Gérard DELAUNEY, Michel LE BESCOND, Dominique DAVARD, Raymond GERLITZER, Violaine PAULINE, Sylvain BOREGGIO, Dominique HÉBERT, Daniel DOUARD, Max CONFAIS, Roger ALBENQUE, Gilbert PAUL, Jean-Pierre MOREL, Jean-Pierre DANGOUMAU, Christine LEMONNE, Robin SAULNIER, Gilles VILLEZ, Michel COCHON, Jean-Pierre MORVAN, Raymond CISSEY, Marceau WILMART, Patricia BAZIN, Rosine COULONG, Marie-Rose SCOTTO DI POMPEO, Daniel LAVIGNE, Ketty REVEL, Josette LEROUX, Isabelle INFROY, Didier DESSAINT Bernard PITETTE, Gérard FAUCHET, Sylvie MALLET, Pierre BAZENET, Jean-Pierre GATINE, Étienne COLLEU, Éric LAINÉ, Claude UGGERI, Jean-Pierre PICHOSIS, Renée BONNARD, Jean LEBLOND, Didier SCHALLER, Claude ROYOUX, René DAMAZ, Michel BOURGY, Séverine GUESNET, Didier LEMERCIER, Serge MASSON, Catherine WAZYLYSZYN, Pascal DUPRÉ, Michel HERMÉ, Bruno VANCAEZEELE, Laurence MAILLARD.

Absente représentée par son suppléant : Mme Catherine BERNARD par M. Pascal DUPRÉ.

Absent excusé : M. Jean DUBOIS a donné un pouvoir à M. Claude ROYOUX.

Absents : Mrs Claude BATTAIS, Christophe ENÉE et Gérard DOLLEY.

51 présents, 52 votants

Secrétaire de séance Monsieur Étienne COLLEU.

ORDRE DU JOUR :

Approbation des comptes rendus des réunions précédentes

- 1 - Compte rendu de bureau,
- 2 - 5^{ème} membre du bureau : élection,
- 3 - Concours du receveur municipal, attribution d'indemnités
- 4 - Économie : ADS/Ateliers relais à Saint André
- 5 - Économie : Amortissement de l'atelier relais, zone des Coquelins

- 6 - Économie : EAD : marché de travaux
- 7- Décision modificative : - ZAE Prey
 - Commerces de Prey
- 8 - Transports scolaires : tarifs 2008-2009 des cartes
- 9 - Tourisme : tarif des emplacements des stands sur le festival
- 10 - OM : Rapport annuel
- 11 - Personnel : Modification de poste
- 12 - Personnel : Création de postes
- 13 - Validation du contrat enfance
- 14 - Modification des statuts
- 15 - Questions diverses.

Les comptes rendus des assemblées précédentes, 16, 23 et 30 avril 2008 ont été adoptés à l'unanimité des voix (50).

Arrivée de messieurs Morel et Lainé.

Monsieur le Président demande la possibilité d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, celle-ci concerne, en assainissement, l'adoption par le conseil municipal de Marcilly sur Eure de l'étude de zonage réalisée par le bureau d'études SETEGUE, que le conseil doit entériner afin de faire nommer un commissaire enquêteur. L'assemblée donne son accord à l'unanimité des voix (52)

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 - 5^{ème} membre du bureau : élection,

Monsieur Delauney explique comment il a été amené à mettre à l'ordre du jour la réélection du 5^{ème} membre du bureau :

Lors de l'installation du nouveau conseil et de l'élection des membres du bureau, il y a eu une confusion. Une liste a été présentée et seuls 4 membres avaient la majorité absolue (Mme Coulong, Mme Revel, M. Morel et M. Colleu) soit plus de 28 voix. Melle Guesnet n'avait recueilli que 27 voix, ce qui n'était pas la majorité requise. En conséquence, il reste un poste à pourvoir.

Monsieur Douard propose que soit modifiés les statuts et que l'on ajoute un ou deux membres de bureau.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

- ☞ De revoter pour le 5^{ème} membre du bureau
- ☞ De voter pour un 6^{ème} membre de bureau
- ☞ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

ELECTION DU CINQUIEME MEMBRE DU BUREAU

Le Président, a invité le Conseil à procéder à l'élection du cinquième membre du bureau conformément aux dispositions prévues par les textes.

Messieurs PICHOS et CONFAIS ont été nommés assesseurs

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 1 blanc

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

ont obtenu

M. René DAMAZ	05 voix
Melle Séverine GUESNET	25 voix
M. Serge MASSON	21 voix

Personne n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L66 du Code électoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 52

Majorité absolue : 27

ont obtenu

M. René DAMAZ	04 voix
Melle Séverine GUESNET	27 voix
M. Serge MASSON	21 voix

Mademoiselle Séverine GUESNET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Cinquième membre du bureau et a été immédiatement installée.

ELECTION DU SIXIEME MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 1 blanc

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

ont obtenu

M. René DAMAZ	16 voix
M. Serge MASSON	35 voix

Monsieur Serge MASSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé sixième membre du bureau et a été immédiatement installé.

3 - Concours du receveur municipal, attribution d'indemnités

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

☞ De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matières budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

☞ De prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil,

☞ Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Mademoiselle Danielle Jardin

☞ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4 - Économie : ADS/Ateliers relais à Saint André

Nous avons reçu un courrier de ADS emploi. Actuellement, ils construisent un bâtiment sur la ZAC de La Croix Prunelle qui doit regrouper tous leurs services. La construction commencée en avril 2007, est faite dans le cadre d'un chantier d'insertion.

Pour des raisons de sécurité, il leur faudra clôturer le terrain, aussi, ils nous demandent de participer aux frais de la clôture mitoyenne avec nos bâtiments.

Le coût de cette clôture est de 1 050€. Les membres du bureau lors de la réunion du 19 mars 2008 ont validé cette proposition.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

- ↪ De participer au financement de la clôture mitoyenne sur la ZAE La Croix Prunelle à Saint André de l'Eure
- ↪ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5 - Économie : Amortissement de l'atelier relais, zone des Coquelins

Une délibération fixant la durée d'amortissement pour l'atelier relais sur la zone des Coquelins doit être prise.

Les membres du bureau proposent à l'assemblée de fixer à 50 ans, l'amortissement du bâtiment comme pour celui de Saint André. Il débutera en même temps que le commencement réel des travaux, les factures payées actuellement ne concernent que des frais d'architecte.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

- ↪ De fixer la durée d'amortissement du bâtiment relais sur la zone des Coquelins à Prey, à 50 ans,
- ↪ Décide que cet amortissement débutera avec les premières factures de travaux,
- ↪ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6 - Économie : EAD : marché de travaux

Par délibération en date du 22 mars 2006, le conseil communautaire a approuvé le programme de travaux à réaliser pour l'aménagement de la zone d'activités les Coquelins à Prey et a confié à EAD un mandat de réalisation de travaux.

EAD a été autorisé à signer les marchés avec les entreprises par délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2006.

Lors de la réalisation des travaux, des prestations complémentaires et des modifications de prestations ont été jugées nécessaires pour le lot n° 1 - Terrassement, voirie, assainissement, espaces verts et plantations, attribué à Eurovia :

- Pose d'un panneau « réserve incendie » et pose de bordures T2 pour arrêt des véhicules en cas d'urgence pour un montant de 600€ HT.

Les travaux ayant été réceptionnés à la date du 29 mai 2007, il n'est pas envisageable de conclure des avenants avec l'avis de la commission d'appel d'offres et l'accord du conseil communautaire.

Il est proposé de faire valider le mémoire en réclamation par le conseil communautaire.

Le mémoire est établi dans le cadre de l'article 50 du CCAG travaux, après validation par le conseil communautaire, il sera intégré au décompte général et définitif de l'entreprise.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

☞ Accepte le mémoire en réclamation du lot n° 1 attribué à Eurovia, pour les travaux suivants : Pose d'un panneau « réserve incendie » et pose de bordures T2 pour arrêt des véhicules pour un montant de 600.00€ HT

☞ Autorise EAD à signer le mémoire, au nom et pour le compte de la communauté de communes.

La présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet de l'Eure en application de l'article 3 de la loi du 2 mars 1982.

7- Décision modificative :

- ZAE Prey

Il nous est demandé de faire les écritures de régularisations suivantes, pour la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice

Compte 13913 (subvention d'équipement transférée au compte de résultat) : 620.97

Compte 777 (subvention d'investissement transférée au compte de résultat) : 620.97

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

☞ De faire la modification budgétaire comme proposée ci-dessus,

☞ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- Commerces de Prey

Il nous est demandé de faire les écritures de régularisations suivantes, pour la quote part des subventions d'investissement, virée au résultat de l'exercice

Compte 13913 : 914.70

Compte 13918 : 1 085.04

Compte 777 : 1 999.74

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

☞ De faire la modification budgétaire comme proposée ci-dessus,

☞ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

8 - Transports scolaires : tarifs 2008-2009 des cartes

Le prix de la carte de transports scolaires, pour les collèges, est à ce jour de 39,90€ par an. Le premier septembre 2007, le coût des transports a augmenté de 3.96 % avec les nouveaux marchés et il y a eu une autre augmentation au 1^{er} mars de 1.74 %, ce qui fait une augmentation de 5.70 % pour l'année scolaire 2007-2008. Aussi, il est proposé de répercuter

l'augmentation sur le prix de la carte de transport à compter du 1^{er} août 2008, pour l'année scolaire 2008-2009.

Ce qui fait une augmentation de 2,27€ soit une carte annuelle à 42.17€. Le prix proposé à l'assemblée est de 42.20€.

Monsieur Pichois demande si avec le carburant qui augmente toujours, les prix du transport sont susceptibles d'être encore modifiés. Les élus demandent s'il est possible de mettre le coût de la carte à 43€ pour compenser les augmentations qui n'ont pas été répercutées depuis septembre 2007 et celles qui interviendront en cours d'année.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

- ☞ De fixer le prix de la carte de transport scolaire pour l'année 2008-2009 à 43€, à compter du 1^{er} août 2008,
- ☞ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

9 - Tourisme : tarif des emplacements des stands sur le festival

Les années antérieures pour le Festival « ça sonne à la porte », les exposants devaient participer à hauteur de 20 % de leurs bénéfices. Pour les services, il était très difficile de connaître les chiffres et de se faire payer quelque chose.

Aussi, il est proposé de fixer un prix par emplacement à 100€, pour la journée, pour les exposants à but lucratif (boissons et alimentation essentiellement). Les emplacements restent gratuits pour les stands tenus par les associations à but non lucratif.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

- ☞ De fixer le prix de l'emplacement, pour les stands à but lucratif, sur le festival « Ça sonne à la porte » à 100€ pour la journée,
- ☞ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

10 - OM : Rapport annuel

Un exemplaire du rapport annuel du service des déchets ménagers a été adressé à chacun des délégués.

Monsieur Lemerrier fait remarquer qu'à la page 13 pour les containers à verre, la commune de Quessigny a été oubliée.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à 51 Voix pour, et 1 Abstention (M. Lemerrier Didier)

- ☞ D'approuver le rapport annuel 2007, du service des déchets ménagers, tel que présenté
- ☞ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

11 - Personnel : Modification de poste

La personne recrutée par mutation, pour le poste des marchés publics, a été nommée sur un poste de rédacteur, au 26 mars 2008.

La Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) vient de nous informer qu'elle a été promue au 1^{er} janvier de cette année, rédacteur principal. Aussi, il est nécessaire de modifier son poste à compter de sa date de nomination.

Le reclassement dans le nouveau grade s'effectue d'indice égal ou immédiatement supérieur à celui détenu dans le grade précédent.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

☞ De modifier le poste de rédacteur en poste de rédacteur principal, à compter du 26 mars 2008,

☞ De modifier le tableau des effectifs,

☞ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

12 - Personnel : Création de postes

Pour le service enfance, il est proposé les créations de postes suivantes :

Pour le centre de loisirs de Saint André, il est proposé de créer 2 postes d'adjoints d'animation de 35 heures hebdomadaires, afin de pérenniser les 2 CAE (Contrat d'Adaptation à l'Emploi) qui arrivent en fin de contrat, à compter du 1^{er} août 2008.

⇒ Pour le centre péri scolaire de Prey, il faut 1 poste d'adjoint technique pour 11 heures et un poste d'adjoint d'animation pour 8 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2008.

⇒ Pour le centre péri scolaire de Croth, pour l'ouverture des mercredis et le péri scolaire, un poste d'adjoint d'animation pour 22 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Il est proposé la création des 5 postes, qui ont été prévues au budget.

Monsieur Masson demande s'il est prévu que l'an prochain il n'y aura plus de classe le samedi ou mercredi matin et qu'il devrait y avoir une augmentation des demandes.

Monsieur Boreggio explique qu'effectivement, il y a un risque que les demandes soient plus importantes mais à terme on sera obligé de mettre des critères car nous ne pourrions pas toutes les accepter. Déjà, les centres sont en constante augmentation et les limites vont être atteintes rapidement.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

☞ De créer les postes tels que présentés ci-dessus,

☞ De modifier le tableau des effectifs,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

13 - Validation du contrat enfance

Collectivité : Communauté de communes "La Porte Normande"				
Amélioration et développement	ACTIONS ELIGIBLES	Année de mise en place		
		2008	2009	2010
	<p>Au titre de la continuité des actions (Stock)</p> <p>Volet enfance</p>			
	<ul style="list-style-type: none"> • Accueils de loisirs communautaires : continuité de la prise en charge des accueils de loisirs déclarés à la DDJS pour les enfants de 3 à 6 ans répartis sur 10 sites du territoire : Bois le Roi : périscolaire matin et soir. Chavigny Bailleul : périscolaire matin et soir. Croth : périscolaire matin et soir La Forêt du Parc : périscolaire matin et soir. Garencières : périscolaire matin et soir. Garennes sur Eure : périscolaire matin et soir, mois d'août. Grossoeuvre : périscolaire matin et soir, mois de juillet. Saint André : périscolaire matin et soir, mercredi, petites et grandes vacances. 			
	<ul style="list-style-type: none"> • multi accueil de 27 places "les 5 fossettes" : Continuité de la prise en charge des salaires, charges et frais de fonctionnement liés à l'activité 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Relais parents assistantes maternelles à temps plein: Continuité des actions du relais parents assistantes maternelles avec prise en charge des salaire et charges de l'animatrice et frais de fonctionnement liés à l'activité 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • coordination: Continuité de la prise en charge des salaires, charges et frais de fonctionnement liés à la fonction de pilotage assuré par un coordinateur 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

<i>Amélioration et développement</i>	ACTIONS ELIGIBLES Au titre des actions nouvelles (Flux) Volet enfance	Année prévisionnelle de mise en place		
		2008	2009	2010
		- Création d'un accueil de loisirs pour les 3-6 ans à Prey : périscolaire matin et soir à compter de septembre 2008, le mercredi à compter de septembre 2009.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Extension de l'amplitude d'ouverture de 2 accueils de loisirs les mercredis pour les enfants de 3 à 6 ans avec la prise en charge des salaires et charges liés au fonctionnement de ces structures implantées : à Croth à compter de septembre 2008, à Garennes sur Eure à compter de septembre 2009.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	ACTIONS NON ELIGIBLES Volet enfance	Année prévisionnelle de fin		
		2008	2009	2010
		- Secrétariat : Prise en compte d'un poste de secrétariat à temps partiel lié au service "enfance et jeunesse" avec prise en charge des salaires et charges liés à la fonction.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Animations /événementiel : la fête de l'enfance. Prise en charge à 30 % des coûts liés à la mise en place d'animations intercommunales initiées par la Cdc dans le cadre de la fête de l'enfance.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

☞ De valider le contrat enfance, tel que présenté

☞ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

14 - Modification des statuts

Suite à la nouvelle composition de l'assemblée et de la modification du nombre de vice-présidents, ainsi que de la délibération précédente modifiant le nombre de membres au sein du bureau, il est proposé de modifier l'article 6 : composition du bureau, comme suit :

« Le conseil communautaire élit, parmi les délégués, les membres du bureau.

Le bureau comprend le président, les vice-présidents et 6 membres. »

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

- ☞ D'approuver la modification des statuts, telle que présentée
- ☞ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

15 - Schéma directeur d'assainissement de Marcilly sur Eure

Suite à l'étude de zonage réalisée par le bureau d'études SETEGUE, le conseil municipal de Marcilly sur Eure a décidé d'adopter le schéma n°4 par délibération du 14 février 2008. Ce dernier prévoit le recours aux deux modes d'assainissement sur la commune, selon le découpage suivant :

- assainissement collectif pour 664 unités et assainissement non collectif pour 59 unités.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

- ☞ D'adopter le schéma n°4 établi selon l'étude établie par le bureau d'études SETEGUE,
- ☞ De lancer la procédure relative à l'enquête publique (saisine du tribunal administratif, enquête publique et publication dans les journaux),
- ☞ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

II - COMMISSIONS

🌀 Tourisme - Animation

➤ La commission au complet a eu réunion le 27 mai. Il y a 23 membres, 16 en tourisme et 14 en animation dont 11 sur les 2 commissions.

Le tourisme se réunira le 2^{ème} mercredi de chaque mois, la prochaine réunion sera le 11 juin et l'animation se réunira le 3^{ème} mardi de chaque mois, la prochaine réunion sera le 17 juin.

➤ Monsieur Le Bescond remercie monsieur Boreggio, maire de La Couture Boussey, d'avoir reçu le groupe de musiciens roumains, au musée des instruments à vent.

➤ La randonnée contée aura lieu cette année le 14 septembre et partira de Marcilly sur Eure.

➤ Concept musique à l'école

Le 30 mai matin et après midi à La Couture Boussey, 290 enfants vont chanter dans le cadre d'une rencontre inter école. Le matin ce sont les enfants de Marcilly sur Eure, classe de CP, Croth CP/CE2, et Bois le Roy avec les CP/CE1. L'après midi, ce seront les élèves de La Couture Boussey, 3 classes de CE1/CE2/CM1, Le L'Habit 2 classes CM1/CM2 et Marcilly sur Eure 2 classes de CE1/CE2.

Le 20 mai, ce sont les écoliers de Prey, Grossœuvre Coudres et Lignerolles qui ont débuté. C'était une belle démonstration du travail de l'année, faite de chants accompagnés par les percussions ou des instruments, de chants en canon (3 voix).

Le 27, il y a aussi eu une réunion avec les instituteurs avec le conseiller pédagogique de l'éducation nationale pour le bilan annuel et prévoir la rentrée prochaine.

Une synthèse sera faite.

➤ Développement économique

➤ La commission s'est réunie le lundi 26 mai pour une prise de contact et une information de la situation des affaires économiques de la CCPN.

➤ ZAE des Coquelins

Il n'y a pas beaucoup d'acheteurs qui se profilent.

➤ Bâtiment sur la ZAE des Coquelins

La notification du marché a été faite ce matin mais les entreprises ne veulent pas attaquer les travaux avant l'été. Les travaux de démarrage auront lieu début juillet (sondages etc.); Les travaux proprement dits en septembre.

➤ Commerce à Prey

Suite à des problèmes familiaux, le couple de gérant du commerce « Avant et à Prey » vend leur affaire.

Nous devons convaincre nos habitants d'aller acheter dans nos petits commerces, ils feront malgré les prix un peu plus élevés des économies, s'ils comptent le coût du carburant.

➤ SPAC

➤ La commission s'est réunie lundi dernier.

➤ Le marché a été relu par le service, qui a fait un énorme service, et les élus auxquels se sont joints messieurs Dreux et Labatte que l'on remercie.

On a obtenu l'engagement écrit par MSE d'une intervention d'assistance technique pour le retourneur dans les 3 jours en cas de problèmes.

➤ SPANC

Madame Pauline a distribué un compte rendu de sa commission du 20 mai et des réflexions et décisions qui en sont ressorties :

Il a été décidé :

- de procéder aux contrôles de diagnostic des communes vouées à l'assainissement collectif, car elles ne seront pas desservies avant fin 2012, date à laquelle tous les diagnostics devront être effectués. En effet, une disposition prendra effet au 1^{er} janvier 2013 : il y aura obligation à délivrer un document qui sera joint au dossier technique qui accompagne la vente d'un immeuble. Pour Coudres et Les Authieux, compte tenu de l'échéance de leur raccordement à Saint-André de l'Eure, les contrôles de diagnostic ne sont pas envisagés. L'estimation totale du nombre de logements à contrôler est le suivant : 2256. D'autre part, ces contrôles permettront de recenser les installations présentant des risques sanitaires et /ou environnementaux et de faire réaliser des travaux d'aménagement pour limiter ces risques en attendant le passage en collectif.

- Les contrôles de bon fonctionnement ne sont pas à l'ordre du jour, il est plus important d'achever les contrôles de diagnostic sur l'ensemble du territoire communautaire.

- Suite à plusieurs dysfonctionnements observés dans la prestation de Véolia Eau, le service assainissement a décidé de stopper les paiements et travaille en collaboration avec Véolia pour rattraper au plus vite les retards dans la transmission des rapports aux usagers, les retards dans la facturation des contrôles du neuf et les imprécisions dans les bilans et les informations relatives à la base de données SPANC.

- Coût des services facturés aux usagers pour l'instruction des documents d'urbanisme et le contrôle du neuf : il serait plus judicieux de facturer en 2 étapes, la phase instruction/conception (environ 70€) et la phase réalisation (environ 97€). Ceci nous permettrait d'assurer un meilleur suivi et d'ouvrir un dossier de facturation dès la phase d'instruction des documents d'urbanisme. Cette modification devra être validée par délibération de l'Assemblée Générale.

- Dans le cadre du programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, le service assainissement réalise de nombreuses prestations pour permettre le bon déroulement des opérations : établissement d'une liste prioritaire d'usagers, contact des usagers, rédaction et signature des conventions étude et des conventions travaux, information et relations avec les usagers, consultation des prestataires, montage des dossiers de subventions, etc.. Les membres de la commission ont pensé qu'une participation forfaitaire de l'utilisateur serait la bonne solution pour permettre au budget SPANC d'équilibrer ses dépenses et ses recettes. Le service assainissement transmettra une estimation du temps passé ainsi que le coût horaire dans les jours à venir..

- Il a été proposé de convoquer la presse pour communiquer sur le programme de réhabilitation lancé par la communauté de communes. La visite d'une installation réhabilitée et le témoignage d'un usager pourraient être envisagés en présence de journalistes de la presse locale.

Enfance Jeunesse

➤ Le 19 mai, il y a eu une rencontre élus/CAF. 30 personnes environ étaient présentes. La CAF a présenté ses missions, expliqué que leur fonction était l'amélioration des conditions de vie des familles. Une étude montre qu'il y a 30 % des familles défavorisées sans vie sociale.

Si les élus le souhaitent, il pourra leur être envoyé un compte rendu de cette réunion.

La CAF n'a pas de vision sur le long terme car c'est l'État qui décide de l'orientation des aides.

➤ En optimisant les dépenses au maximum, il y aura, à coût égal, une dégressivité de 10 % sur 10 ans sur la participation CAF.

➤ Monsieur Boreggio a rencontré les usagers du multi accueil, le personnel est compétent et les parents sont satisfaits du travail fait par les agents. Il y a même une pétition qui circule pour garder des personnes dont le contrat est arrivé à échéance.

➤ Le 14 juin, c'est la fête de l'enfance, il est prévu une rencontre entre les élus de la commission et le personnel du service.

➤ La rentrée se prépare avec l'ouverture du péri scolaire à Prey et les mercredis à Croth.

Madame Wazylyszyn demande s'il y a une réunion de prévue pour l'élaboration les critères de sélection pour l'accueil dans les centres de loisirs.

Monsieur Boreggio répond que non, pas pour l'instant, que ce n'était pas nécessaire jusqu'à présent mais que de toutes façons, ce sera difficile car il n'y a pas de base idéale pour fixer des critères.

🌀 Logement - Urbanisme - Handicap

➤ Monsieur Hébert s'est renseigné pour le SCOT, les communautés de Nonancourt et Verneuil n'ont pas encore opté pour le SCOT, aussi, la mise en place ne sera pas immédiate.

➤ Monsieur Hébert pense réunir la commission fin juin.

🌀 Voirie - Transport

➤ Monsieur Douard a été élu président du syndicat et est en attente du courrier de la préfecture, en ce qui concerne la dissolution. Une réunion du syndicat sera faite avec le secrétaire général de la préfecture, monsieur Suquet, sous-Préfet.

➤ Il est nécessaire d'expliquer aux conseillers les problèmes que le syndicat rencontre avec les travaux de voirie qui ne peuvent s'effectuer. La communauté ayant la compétence, tous les dossiers de demande de subvention, de DGE doivent être faits par la CCPN, le syndicat ne retouche pas le FCTVA.

● Transports

Il y a eu une réunion, avec l'inspecteur d'académie, pour les dérogations concernant les élèves accueillis hors secteur.

Pour les circuits, nous sommes en attente, pour le mercredi et samedi. Nous n'avons pas eu la confirmation de la décision au niveau de l'État.

➤ O.M.

➤ Nous avons eu beaucoup de problèmes avec SITA, au début du mois de mai. L'amplitude des déchets de cette époque n'a pas été prise en compte par l'entreprise.

Une réunion avec SITA est fixée au 5 juin.

➤ Monsieur Confais a rendez-vous avec gendarmes, vendredi, pour les gens du voyage et les vols en déchetterie.

➤ La commission se réunit le 10 juin avec, à l'ordre du jour, le compostage, le tri sélectif et compte rendu du SETOM.

Questions diverses

➤ Réunion de bureau

Le bureau reprend son rythme et se réunira tous les 1^{er} mercredi du mois soit le 4 juin pour la prochaine fois.

Fin de la séance à 20h30.